



INRAE

Nouvelle Aquitaine Bordeaux

REGLEMENT DE CONSULTATION

Objet du marché : Acquisition de dispositifs de mesure de concentration et de flux CO₂ et H₂O de type IRGA et les accessoires associés

Date et heure limites de réception des plis :

Mardi 18 Novembre 2025 à 15h00

SOMMAIRE

1.	OBJET DE LA PROCEDURE	3
2.	TYPE DE CONSULTATION	3
3.	DÉCOMPOSITION EN LOTS.....	3
4.	VARIANTES	3
5.	DURÉE DU MARCHÉ.....	3
6.	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	3
7.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	3
7.1.	Modalités de présentation des candidatures et des offres.....	3
7.2.	Pour les parties « candidature » et « Offre ».....	4
7.3.	Transmission et réception des offres.....	6
7.3.1.	Transmission électronique dématérialisée obligatoire.....	6
7.3.2.	Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée	6
8.	APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES	7
8.1.	Appréciation des capacités.....	7
8.2.	Critères d'attribution.....	8
9.	NÉGOCIATION	8
10.	MODE DE REGLEMENT.....	8
11.	MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :	8
12.	MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	9
13.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	9
14.	LITIGES	9

Administration contractante :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT (INRAE)
71, avenue Edouard Bourlaux
33140 VILLENAVE D'ORNON
N° SIRET: 180070039 01274

1. OBJET DE LA PROCEDURE

Le présent marché a pour objet l'acquisition de dispositifs de mesure de concentration et de flux CO₂ et H₂O de type IRGA et les accessoires associés.

2. TYPE DE CONSULTATION

La procédure est passée selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1 et L2124-2 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et de articles R2161-2 à R2161-5 du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Le présent marché est un marché forfaitaire.

Le marché ne fera l'objet d'une signature par le candidat ainsi que par INRAE qu'à l'étape de son attribution.

3. DÉCOMPOSITION EN LOTS

La présente consultation n'est pas décomposée en lots au sens de l'article L. 2113-10 du code de la commande publique.

La dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

4. VARIANTES

Les variantes ne sont pas admises.

5. DURÉE DU MARCHÉ

Le marché prendra effet à compter de la date de l'accusé de réception de la notification, sauf ordre de service contraire, et jusqu'à la livraison valant admission du matériel.

6. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité de l'offre est de 90 jours à compter de la date de remise de l'offre.

7. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

7.1. Modalités de présentation des candidatures et des offres

L'offre sera entièrement rédigée en langue française.

L'offre sera exprimée en EURO.

7.2. Pour les parties « candidature » et « Offre »

Vous trouverez le dossier à télécharger sur la PLACE (DCE)

Ce dossier est constitué de :

- Du présent Règlement de Consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Cahier des Clauses techniques Particulières (CCTP) ;
- De l'annexe 1 au CCTP ;
- De la lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (formulaire DC1) (**Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019**)
- De la déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire DC2) (**Date de la dernière mise à jour : 21/11/2023**)

Conditions de participation :

L'acheteur n'impose pas aux candidats de niveaux minimums de capacité.

Les candidats ont le choix de présenter leur candidature :

- Sous forme de candidature standard en utilisant les formulaires DC1 et DC2 (joints au présent DCE)
- ou**
- Sous forme de document unique de marché européen électronique (DUME) en utilisant le service DUME ou le service exposé de PLACE Des renseignements complémentaires au sujet du DUME électronique sont disponibles à l'adresse URL suivante : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/pour-les-entreprises/>

Pièces à produire pour la candidature

- La lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (formulaire DC1) (**Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019**)
- La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire DC2) (**Date de la dernière mise à jour : 21/11/2023**)
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2)
- Liste des références concernant des prestations similaires au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'acheteur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai identique pour tous. Ce délai est précisé avec la demande de complément.

Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments sont éliminées.

Pièces à produire pour l'attribution

Le marché ne peut être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve qu'il produise, dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la demande d'INRAE, les pièces suivantes :

- Attestation de régularité sociale émise par l'URSSAF, **datant de moins de 6 mois** ;
- Attestation de régularité fiscale **datant de moins de 6 mois**.
<https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/questions/comment-obtenir-une-attestation-de-regularite-fiscale>
- Attestation d'assurance assurance de responsabilité civile en cours de validité ;
- En cas de redressement judiciaire copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois,(**ou** une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM (Registre des Métiers), **ou à défaut** un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente, **ou** un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription).
- Tout document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (Joindre en annexe du DC2 un justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat de la ou des Personne(s) physique(s), extrait Kbis ou pièce justificative équivalente comme par exemple pouvoir, délégation de signature etc.),
- RIB ;
- La liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail au sens de l'article D. 8254-2 du code du travail.

NOTA : Le candidat n'aura pas à remettre ces documents s'il les a déjà fournis lors de la remise des pièces de la candidature et de l'offre.

Compte tenu du bref délai accordé par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces pièces, **il est conseillé aux candidats**:

- qui ne disposeraient pas déjà de ces pièces, de se rapprocher des administrations et autorités compétentes pour les délivrer pour les avoir dans les délais dans l'hypothèse où ils seraient désignés "attributaire du marché",
- qui disposeraient déjà de ces pièces, de les produire avec ceux de la candidature et de l'offre. Toutefois, il ne s'agit pas d'une obligation.

Important :

Ces pièces sont également à fournir pour :

- *chaque cotraitant membre du groupement (à l'exception du DC1 à communiquer uniquement par le mandataire du groupement) ;*
- *chaque sous-traitant. Ce dernier devra produire en appui du formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance), le DC2 avec son annexe, ainsi que, s'ils ne sont pas disponibles sur PLACE, les certificats fiscaux et sociaux attestant du paiement de leurs cotisations.*

De même, pour justifier de leurs capacités, les soumissionnaires peuvent faire appel aux capacités d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature du lien juridique les associant.

Pour le cas où la nature du lien juridique les associant ne relève ni de la cotraitance ni de la sous-traitance, et en application de l'article R. 2143-12 du décret 2018-1075, les soumissionnaires doivent apporter, outre l'ensemble des pièces obligatoires de candidature énumérées dans le présent article, une preuve par tout moyen

approprié, justifiant qu'ils disposeront effectivement des capacités présentées à l'appui de leur candidature pour la réalisation du marché.

Pièces à produire pour l'offre

- L'acte d'engagement (AE) ;
- Le Devis détaillé valant DPGF (Décomposition du prix global et forfaitaire) qui sera annexé à l'acte d'engagement ;
- Les Fiches techniques des dispositifs ;
- Le Service après-vente (SAV) : durée, délai de réponse, délai de prise en charge, durée des disponibilités des pièces détachées...

7.3. Transmission et réception des offres

En application des articles R. 2132-7 et R. 2132-13 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures et des offres **se fera obligatoirement par voie électronique** sur le profil d'acheteur d'INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans les conditions exposées ci-dessous. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'y ajouter une copie de sauvegarde par voie traditionnelle.

7.3.1. Transmission électronique dématérialisée obligatoire

Les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse URL de la plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt d'un pli, INRAE recommande l'ouverture d'un ticket au support de la plateforme attestant des problèmes techniques rencontrés. Seule cette démarche permet d'attester d'un dysfonctionnement rencontré par le candidat.

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre :

Format des fichiers : XLS(x), DOC(x), RTF, PPT(x), PDF, ou équivalents

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
- ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;
- vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut.

Signature électronique : La signature électronique n'est pas requise.

7.3.2. Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée

Les soumissionnaires peuvent transmettre à titre de copie de sauvegarde une réponse sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, etc.), ou par voie électronique, dans le même délai que le pli électronique dématérialisé (spécifié en page de garde du présent document).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures et / ou les offres transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur ;
- lorsqu'une candidature ou une offre dématérialisée est parvenue par voie électronique sur le profil d'acheteur de façon incomplète, hors délai ou sans pouvoir être ouverte, sous réserve que la transmission ait commencée avant l'heure limite de remise des plis figurant en page de garde ;

La copie de sauvegarde comporte toutes les pièces de la candidature et de l'offre. Elle est placée sous enveloppe cachetée (ou tout autre emballage adapté et scellé).

En cas de copie de sauvegarde électronique elle-même vérolée, celle-ci sera écartée par l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'enveloppe cachetée contiendra tous les documents énoncés aux articles 7.1.1 et 7.1.2 du présent règlement et portera les mentions suivantes :

ACQUISITION DE DISPOSITIFS DE MESURE DE CONCENTRATION ET DE FLUX CO₂ ET H₂O DE TYPE IRGA ET LES ACCESSOIRES ASSOCIÉS
COPIE DE SAUVEGARDE
« NE PAS OUVRIR »
(NOM DE L'ENTREPRISE)

Elle sera adressée par lettre recommandée avec avis de réception postale à :

INRAE
Service des Marchés Publics
71 avenue Edouard Bourlaux
33140 VILLENAVE D'ORNON

ou remise à l'adresse indiquée ci-dessus contre récépissé avant la date limite fixée en page de garde du présent document.

La réception des copies de sauvegarde est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées en page de garde du présent document ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront retournés à leurs expéditeurs.

8. APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES

8.1. Appréciation des capacités

Les critères intervenants pour l'appréciation des capacités sont les garanties et capacités techniques et financières ainsi que la capacité professionnelle.

Suite à cette analyse, sont éliminés,

- les candidatures qui ne sont pas recevables ;

- les soumissionnaires dont les capacités techniques, financières et professionnelles pour la réalisation des prestations du ou des marchés seront jugées insuffisantes, après analyse des éléments fournis dans la partie candidature du pli (cf. article 7).

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'acheteur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours.

8.2. Critères d'attribution

La proposition technique doit répondre aux exigences, contraintes et prescriptions du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Les offres des soumissionnaires seront jugées et classées en fonction des critères pondérés suivants :

Critère	Pondération	Sous-critère	Pondération
Prix	40%	Analysé sur le devis valant DPGF	40%
Valeur technique	55%	Accord avec l'infrastructure scientifique ICOS	30%
		Garanties et SAV	15%
		Conformité technique	10%
Développement durable	5 %	Maintenance des dispositifs et fourniture de pièces de remplacement. Durée de vie moyenne des dispositifs, durée de mise à disposition des pièces d'échange.	5%

Pour rappel, la négociation n'étant pas autorisée pour cette procédure, les candidats sont invités à proposer leur meilleure offre technique et économique au stade de la remise des offres.

L'administration pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

9. NÉGOCIATION

Sans objet.

10. MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement administratif. Le paiement interviendra sous un délai de 30 Jours maximum au compte indiqué par le soumissionnaire dans l'Acte d'Engagement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement sera versée.

11. MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :

INRAE ne dispose pas de la signature électronique au sein de l'établissement. Pour le cas où la procédure comprend un Acte d'Engagement, ce dernier sera rematérialisé et signé physiquement par l'attributaire du marché puis adressé à

INRAE. INRAE le signera, puis notifiera le marché au titulaire. La notification consiste en la réception par la titulaire d'une copie du marché signé des deux parties. La notification pourra être électronique.

12. MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications au dossier de consultation.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation de leur offre, les soumissionnaires doivent s'adresser à INRAE : sur le profil acheteur d'INRAE (PLACE), <https://www.marches-publics.gouv.fr> au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, de telle sorte qu'INRAE puisse répondre au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Passé ce délai, les demandes seront irrecevables.

14. LITIGES

En cas de différend né à l'occasion de l'exécution du présent marché, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable à leur litige.

A défaut d'accord, le tribunal administratif de Bordeaux est seul compétent.

Tribunal administratif de Bordeaux

9 Rue Tastet CS 21490

33063 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

URL : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/>

Établi à Villenave d'Ornon le 13 Octobre 2025